

DECLARATION DES INTERETS FINANCIERS DES DEPUTES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 ET A L'ANNEXE I DU REGLEMENT DU PARLEMENT EUROPEEN CONCERNANT LA

ANNEE:

TRANSPARENCE ET LES INTERETS FINANCIERS DES DEPUTES (*)

1: VALIGRENAR)
nom: Yannick
pussigné
are par la présente:
KERCER LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES SUIVANTES:
NEANT
XERCER LES FONCTIONS OU ACTIVITES REMUNEREES CI-APRES:
CONSTILLE RÉGIONAL des Paysel le Kaire
Kaire

^(*)SI L'ESPACE EST INSUFFISANT, VOUS POUVEZ INTRODUIRE DES ANNEXES. CELLES-CI SONT A ADRESSER, AVEC UN EXEMPLAIRE SIGNE DE LA PRESENTE DECLARATION, A LA DIRECTION GENERALE DE LA PRESIDENCE, DIVISION DES ACTIVITES DES DEPUTES, PHS 02A19/LOW H00.056.

C) AVOIR REÇU, DANS LE CADRE DE MES ACTIVITES POLITIQUES, LE(S) SOUTIEN(S) SUIVANT(S):		
	. financiers:	
(*)	alloués par	
	. en personnel:	
(*)	alloués par	
	. en matériel:	
(*)	alloués par	
D) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES:		

Date: 19/07/01

LES INDICATIONS CONTENUES DANS CETTE DECLARATION SE FONT SOUS LA SEULE RESPONSABILITE PERSONNELLE DU DEPUTE ET DOIVENT ETRE MISES A JOUR CHAQUE ANNEE.